



## Procès-verbal

### Conseil d'Administration du CCAS de Beauce la Romaine

**Mercredi 12 mars 2025 à 19 heures 30**  
**Salle du Conseil, Mairie déléguée d'Ouzouer-le-Marché**

L'an deux mil vingt-cinq, le douze mars à dix-neuf heures trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune légalement convoqué s'est assemblé à la salle du Conseil de la mairie déléguée d'Ouzouer-le-Marché sous la présidence de Monsieur ESPUGNA Bernard.

**PRESENTS** : BESNARD Christelle, BLONDEL Danièle, BOYER Laëticia, BRET Odile, DIDION Jean-Claude, ESPUGNA Bernard, GENDRAULT Sylvaine, LEGRAND Annick, LEMAIRE Delphine, PERSILLARD Maryse, RÉGNIER Michel, SÉJOURNÉ Jérôme, TÉTAULT Évelyne

**ABSENTS** : BOURGOIN Brigitte donne procuration à BRET Odile, DE OLIVEIRA Patrick, MESLAGE Arnaud, PASTUREL Brigitte donne procuration à TETAULT Evelyne

*Date de Convocation : 03 mars 2025*

*Secrétaire de Séance : Odile BRET*

*Nombre de Membres en exercice : 17*

*Nombre de membres présents : 13*

*Nombre de suffrages exprimés : 15*

*Nombre de suffrages exprimés : 15 et 14 pour les votes du CA où le président se retire et 14 pour le vote des subventions aux associations où le membre concerné n'a pas participé au vote à chaque reprise pour son association.*

**1/ Nomination de la secrétaire de séance** : Odile BRET

**2/ Approbation du PV du Conseil d'Administration du 18 mars 2024**

Approuvé à l'unanimité

**3/ Approbation du compte de gestion 2024**

Le Centre Communal d'action Sociale,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que ces opérations n'appellent aucune observation.

- 1-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
  - 2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
  - 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **Après en avoir délibéré, le Centre Communal d'Action Sociale décide, à l'unanimité, de :**

-DECLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : 15 POUR

#### **4/ Vote du Compte administratif 2024**

##### **SECTION FONCTIONNEMENT**

###### Dépenses :

- 65,00 € pour 2 bons carburant
- 70,00 € pour 1 bon alimentaire
- 194,40 € Fournitures de bureau pour achat ramette papier (auprès d'une structure de personnes handicapées)
- 30,00 € Téléassistance (Présence verte et dom@dom)
- 13 715,52 € Fêtes et cérémonies
  - o Repas des aînés pour 9 429,68 €
  - o Chocolats de Noël pour 4 255,84 €
- 500,00 € pour rémunération animateur repas aînés Ouzouer
- 600,00 € Bourse au permis de conduire pour 1 jeune
- 9 048,80 € Subventions versées aux associations

Total dépenses 2024 = 24 223,72 €

Auquel s'ajoute le report déficitaire de 2023 de 12 716,50 €

Ce qui fait un total dépenses de 36 940,22 € avec le déficit reporté.

###### Recettes :

- 1 363,33 € Concessions cimetière
- 240,00 € Dons
- 42 000,00 € subvention de la commune pour 21.000€ pour l'exercice 2024 et 21.000€ pour régulier exercice 2023 non versé

Total recettes 2024 = 43 603,33 €

Résultat 2024 : 43 603,33 € (recettes) – 24 223,72 (dépenses) = 19 379,61 € (résultat excédentaire)

Déficit reporté 2023 = -12 716,50 €

Excédent : 19 379,61 – 12 716,50 = 6 663,11 €

##### **SECTION INVESTISSEMENT :**

Dépenses : néant

Recettes : 2.035,00 €

Cette écriture correspond à la vente des terres (fermage à la Colombe) en 2021.

Excédent 2024 : 2.035,00 €
----------------------------

Voir annexe jointe

Le président se retire lors du vote du compte administratif.

#### **D202503\_002 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le Conseil d'administration du CCAS, réuni sous la Présidence de Madame GENDRAULT Sylvaine, Vice-Présidente du CCAS de Beauce la Romaine, délibérant sur le Compte Administratif de l'année 2024 dressé par Monsieur Bernard ESPUGNA, Président, après s'être fait présenter le budget et les décisions s'y rattachant,

Section de fonctionnement :	Dépenses : 24 223,72 €
	Recettes : 43 603,33 €
	<hr/>
	Excédent : 19 379,61 €

Section d'investissement : Excédent de 2 035.00 €

➤ **Après en avoir délibéré, le Centre Communal d'Action Sociale décide, à l'unanimité, de :**

- *APPROUVER, hors la présence du Président, le compte administratif du budget du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2024.*

VOTE : 14 POUR

#### **5/ Affectation du résultat 2024**

##### **D202503\_003 : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard ESPUGNA, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024, le 12 mars 2025, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024. Constatant que le compte administratif présente :

un excédent cumulé de fonctionnement :	+ 6 663,11 €
un excédent cumulé d'investissement :	+ 2 035,00 €

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de :**

- *AFFECTER le résultat excédentaire de fonctionnement de + 6 663,11 € à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002).*  
- *AFFECTER le résultat excédentaire d'investissement de 2 035,00 € à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)*

VOTE : 15 POUR

#### **6/ Vote du Budget primitif 2024**

##### **D202403\_004 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Sous la présidence de Monsieur Bernard ESPUGNA, le budget primitif est proposé comme suit :

Section de fonctionnement : Il s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 26.813,11 €

Section d'investissement : Il est en déséquilibre excédentaire à la somme de 2.035,00 €

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de :**

- *VOTER le budget primitif comme suit :*

Section de fonctionnement : Il s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 26.813,11€

Section d'investissement : Il est en déséquilibre excédentaire à la somme de 2.035.00 €

VOTE : 15 POUR

## **7/ Vote des subventions versées aux associations en 2025**

**Monsieur Michel REGNIER sort pour le vote de la subvention de l'UNCI.**

### **D202503\_005 : VERSEMENT DES SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS**

Vu le vote du budget primitif 2025,

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité sauf pour les 3 associations nommées ci-dessus, de :**

- *VERSER aux différentes associations qui peuvent y prétendre les subventions pour un total de 8.000,00 € comme suit :*

ADMR : 5.259,00 €

VOTE : 15 POUR

AMICALE DES EPIS D'OR : 450,00 €

VOTE : 15 POUR

PEP 45: 195,00 €

VOTE : 15 POUR

SECOURS CATHOLIQUE LOIR ET CHER : 600,00 €

VOTE : 15 POUR

TELETHON : 300,00 €

VOTE : 15 POUR

UNC intercommunal Ouzouer-le-Marché, Beauce la Romaine : 550,00 €

VOTE : 14 POUR

GENERATION ZEN NÉS : 200,00 €

VOTE : 15 POUR

RÉSERVE (si besoin) : 446,00

VOTE : 15 POUR

## **8/ Questions diverses**

### **A/ « Ma retraite, j'en profite »**

Sous le slogan « *Ma retraite j'en profite !* » l'Association Santé Education et Prévention sur les Territoires (ASEPT) organise à la salle des fêtes d'Ouzouer-le-Marché le 18 septembre 2025 le forum du « Bien vieillir ». L'ASEPT réunit différents organismes tels que l'Assurance Maladie, la MSA, La CARSAT, Agirc-Arrco... et son rôle est de sensibiliser les jeunes retraités à la prévention santé, de présenter les actions de prévention portées par les institutions, de mettre en valeur les actions du territoire.

Des visiteurs de tout le territoire élargi aux communes voisines du Loiret et de l'Eure et Loir sont invités.

Différents stands des organismes et associations locales seront présents pour faire connaître leurs activités mais aussi attirer d'éventuels nouveaux bénévoles. Un spectacle d'une durée d'1h30 environ sera proposé. Le tout est entièrement gratuit. La commune met à disposition la salle des fêtes et tout le reste est pris en charge par l'ASEPT.

### B/ « Propulse »

C'est un nouvel acteur du réseau pour l'emploi qui s'est présenté au CCAS. Ses missions sont :

- L'identification des personnes non connues du réseau pour l'emploi (RPE), dites « invisibles ».
- La mobilisation d'actions concrètes locales pour permettre l'inscription des personnes à France Travail.
- L'accompagnement pour le retour vers l'emploi ou la formation.
- La coordination entre les différents acteurs pour optimiser les résultats.

Ce dispositif est ouvert à toute personne âgée de 16 ans et plus, sans activité, non inscrite dans une structure pour l'emploi et domiciliée dans le Loir-et-Cher. Ces personnes ne doivent pas percevoir le RSA.

« Propulse » travaille avec les différents acteurs tels « Mission locale, Entreprise et Formation 41, BIJ41 etc.....

Prochainement, un référent sera nommé sur notre secteur.

Les communes et CCAS peuvent ainsi aider dans le repérage des personnes concernées.

### C/ Forum Emploi

Cette année, il se déroulera à la salle des fêtes d'Ouzouer-le-Marché le 8 octobre 2025 de 9h00 à 13h00. C'est une belle réussite tous les ans. France Travail se déplacera au préalable avec les demandeurs d'emploi du secteur afin de les aider dans leurs démarches pour présenter lors du forum leurs candidatures.

### D/ Bons alimentaires

Un rappel a été fait quant à la délivrance des bons alimentaires : délivrance de 70€ maximum pour une famille, à proratiser selon le nombre de personnes concernées et la situation.

### E/ Repas des aînés

Comme tous les ans, les repas des aînés seront organisés en 2025 :

- Membrolles : 5 avril
- Prénouvellon : 24 mai
- La Colombe et Semerville : 20 septembre
- Verdes : 27 septembre
- Ouzouer : 20 octobre
- Tripleville : 8 novembre 2025

### F/ Informations diverses

M.ESPUGNA informe l'assemblée de l'arrivée prochaine d'un boulanger dans les locaux de la boulangerie-pâtisserie ainsi que de l'ouverture d'une restauration rapide dans l'ex Carlito Pizza.

Le tour de Loir-et-Cher passera sur le week-end de Pâques et un tour de cyclotourisme organisé par la fédération internationale sera à Ouzouer-le-Marché, ville étape, le 8 août 2025.

Fin de la séance : 20h22

Le Président  
Bernard ESPUGNA



La secrétaire  
Odile BRET



